

**Banque du Canada**  
**Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan**  
**au 31 janvier 2016**

**Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée**

(En millions \$)

Autres avances aux membres de l'ACP <sup>[1]</sup>		-
Opérations de prise en pension à plus d'un jour <sup>[2]</sup>	4 997,7	
Opérations de prise en pension à un jour <sup>[3]</sup>	-	
Total des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	4 997,7	4 997,7
Autres créances		7,7
Encours des prêts et créances		5 005,4

**Tableau 2 : Valeur au marché des titres achetés dans le cadre des opérations de prise en pension à plus d'un jour**

(En millions \$)

Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien		822,3
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial		4 390,6
Valeur totale des titres pris en pension à un jour		5 212,9
Encours des prises en pension à plus d'un jour		4 997,7
Taux de nantissement		104,3%

<sup>[1]</sup> Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : [http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securites\\_191212.pdf](http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securites_191212.pdf)

[2] Anciennement " Prises en pension à des fins de gestion de bilan ". Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des opérations de prise en pension à plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/2015/10/operations-prise-pension-un-jour/>

[3] Anciennement " Prises en pension spéciales ". La Banque effectue des opérations de prise en pension à un jour et de cession en pension à un jour pour assurer la mise en œuvre efficace de son cadre de conduite de la politique monétaire. Ces opérations servent à injecter ou à retirer de la liquidité intrajournalière, ce qui renforce le taux cible du financement à un jour de la Banque. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/2015/10/operations-de-prise-en-pension-a-un-jour-et-de-cession-en-pension-a-un-jour/>